

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FREJAIROLLES**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 31/03/2023

Nombre de membres présents : 15

Date d'affichage : 31/03/2023

Séance du 6 avril 2023

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS ET LE 6 AVRIL à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASIMIR Jérôme, Maire.

Présents : Jérôme CASIMIR, Marie-Christine CABAL, Ludovic MARLOT, Christian CHAMAYOU, Lydie FOISSAC, Richard FERNANDEZ, Nathalie CARME, Dominique GERARD, Christine CHRETIEN, Benoit MARQUES, Mahamed BOUMEDIENNE, Carole CANTIE, Nathalie DEGUDE, Olivier REGNAULT, Nadine HERAL

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : Richard FERNANDEZ

Objet : Taux des taxes directes locales 2023

La loi de finances pour 2018 a institué un dégrèvement de la taxe d'habitation afférente à la résidence principale (THRP) pour 80% des ménages les plus modestes. La loi de finances 2020 met en œuvre sa suppression définitive en 2023 pour l'ensemble des contribuables.

Le taux de la taxe d'habitation sur les logements vacants et sur les résidences secondaires a été gelé entre 2020 et 2022. En 2023, les communes ont de nouveau la possibilité de faire varier leur taux.

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux votés en 2022 sur 2023.

Le conseil municipal,

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code général des impôts
- Compte tenu des bases fiscales notifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité/ à la majorité des membres présents,

- **DECIDE** que les taux d'imposition pour l'année 2023 relatifs aux taxes directes locales ne seront pas augmentés.
- **FIXE** les taux d'imposition comme suit :

	Taux de référence 2022	Taux voté 2023
Foncier bâti (taux communal + taux départemental)	49,26%	49,26%
Foncier non bâti	79,44%	79,44%
Taxe d'habitation des résidences secondaires	12,17%	12,17%

- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les, jours, mois, an susdits et ont signé les membres présents.

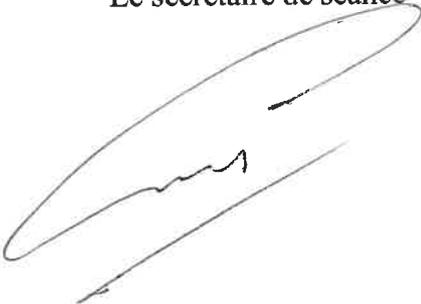
Certifie exécutoire
Reçu en Préfecture
Le
Publié ou notifié

Le Maire



Jérôme CASIMIR

Le secrétaire de séance



Annule et remplace la précédente délibération du 6 avril 2023 transmise en préfecture le 17 avril 2023